

Le Bulletin

L'ILEC

M E N S U E L

■ Politique industrielle

Méconnue par les politiques, entravée par les réglementations, l'industrie française entend démontrer son rôle essentiel dans la vie du pays

Entretien avec Daniel Dewavrin, président du GFI

pages 1 à 7

■ Etude

Rapport du Groupement des fédérations industrielles (GFI) "Une ambition industrielle pour la France". Etat des lieux autour de six thèmes de réflexion.

pages 8 à 10

■ Juridique

Contrôle européens des concentrations : la réforme du règlement 1989 en marche.

Par le cabinet Vogel & Vogel

pages 11 à 13

■ Consommation des ménages

Consommation plus soutenue en octobre qu'en novembre 2001

pages 13 à 16

Comment enrayer le déclin de l'industrie française ?

« Sans innovation, pas de profit », affirmait, au début des années 1920, l'économiste Schumpeter. « Pas de richesse sans industrie, et pas d'industrie sans créativité », enchérit aujourd'hui le Groupement des fédérations industrielles dans son rapport *Une ambition industrielle pour la France. 40 propositions pour répondre aux enjeux actuels et futurs de l'industrie*. Méconnue par les politiques, entravée par les réglementations, l'industrie française monte au créneau, avec pour ambition de démontrer son rôle essentiel dans la vie du pays.

Entretien avec Daniel Dewavrin, président du Groupement des fédérations industrielles (GFI) et de l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM).

Le GFI vient de publier un rapport alarmiste sur l'industrie française. Est-ce l'approche des élections présidentielles et législatives qui vous a motivé pour alerter les décideurs politiques ?

Daniel Dewavrin : Pas vraiment, encore que la période soit indiscutablement propice à l'écoute. L'idée de faire un rapport sur l'état de l'industrie française nous est venue, il y a deux ans, quand les adhérents du GFI, très perturbés par la mise en place autoritaire des 35 heures, ont jugé nécessaire, devant ce qui leur paraissait un contresens économique, de prendre position, en particulier à l'égard de nos gouvernants. Cette publication tombe donc à un moment opportun. Mais nous ne sommes pas les seuls à tirer la sonnette d'alarme, comme en témoignent la campagne nationale du Medef

(Suite page 4)



Editorial

La fabrique et le Léviathan

Les amateurs d'histoire se rappelleront que la France a eu du retard à l'allumage, entre la fin de l'Ancien Régime et le début du XX^e siècle, par rapport à la révolution industrielle qui, après avoir éclaté au Royaume-Uni, se propagea le long du Rhin jusqu'au Piémont. Comme le démontra Fernand Braudel, le déclin des grandes foires de Champagne eut pour effet de déplacer vers l'est l'axe du développement. Le croissant européen de la prospérité reproduit aujourd'hui le schéma comme un calque. A la Suisse la haute technologie, à la vallée du Rhône les camions et les caravanes. Il semble que notre déclin industriel soit un enfant né avant terme.

« Cher et vieux pays » certes, mais aussi curieuse nation que la France, qui semble, depuis au moins Louis XI, davantage préoccupée d'elle-même que du reste du monde. Séjour présumé de Dieu ici-bas, elle s'arc-boute sur la politique des frontières naturelles – obsession de l'Ancien Régime soulignée par Jacques Bainville –, tandis que les autres, Portugais et Espagnols d'abord, puis Anglais et Néerlandais, partent à la conquête du vaste monde. Pareil nombrilisme d'hier condamne la francophonie d'aujourd'hui et suffit à expliquer, en tendance lourde, l'inadéquation présente de nos exportations à la marche du monde, déplorée par Daniel Dewavrin.

Etrange Etat, aussi, qui semble ne rien tant goûter, comme l'ogre du conte, que de dévorer ses propres enfants. Ici c'est à Tocqueville qu'il faudrait faire appel. A celui qui a montré, dans l'Ancien Régime et la Révolution, que la république prolonge, quand elle ne l'amplifie pas, la monarchie absolue, dans la préférence de l'égalité à la liberté, dans la primauté accordée à l'Etat par rapport à la Nation. Louis XIV saigna les provinces à cause de ses guerres européennes, Napoléon fit mieux encore, et si la première République inventa la levée en masse, la Troisième paracheva l'œuvre, à la manière de l'Héautontimorouménos cher à Baudelaire, avec l'ordalie mécanique dont il ne reste plus, tout désespoir ravalé, qu'à chantonner après Brassens : « Moi mon colon, celle que j' préfère, c'est la guerre de 14-18. »

Comme pour s'exorciser de tant de pillages, l'Etat se veut entrepreneur, pourvoyeur de la prospérité des citoyens sans les citoyens, maître de l'industrie sans les industriels. Des manufactures de Colbert à la nationalisation en masse de 1981, du désastre de Panama, qui manqua emporter la République, à la solitude stratosphérique du Concorde, l'inventaire des grands projets avortés décline la gloire de l'Etat manufacturier, pour ne rien dire de l'Etat patron.

Tout cela a un prix. Les cahiers de doléances, écrits en vue des états généraux de 1789, bruissent à l'envi des plaintes du contribuable accablé par les tailles, dîmes et autres vingtièmes. Point de surprise : Vauban avait en son temps alerté le souverain. Qu'en serait-il aujourd'hui, si la parole était donnée aux citoyens ? Le rapport du GFI apporte un commencement de réponse.

L'ogre étatique ne serait, au demeurant, fidèle à sa nature s'il ne prisait par-dessus tout la chair fraîche. A l'égard de la jeunesse, il ne fait pas dans la demi-mesure. Chaque année, il prélève par concours administratif (celui de l'X est surveillé par... des gendarmes) tout ce qu'une classe d'âge compte de meilleur dans les lettres, les mathématiques, la médecine (sans oublier le reste), pour en faire des fonctionnaires, lesquels deviennent à leur tour les gouvernants lorsque leur tour de bête est venu. Et c'est ainsi que les « meilleurs d'entre nous » qui nous conduisent répètent inlassablement les mêmes erreurs, de l'Ancien Régime à l'ère dont il est à craindre qu'elle ne doive être, avant longtemps, qualifiée de post-industrielle.

Et certes, le rapport du GFI dont nous nous faisons l'avocat – encore qu'il plaide fort bien par lui-même – contient maintes doléances. Ce n'est qu'un rapport de plus, dans un long chemin de croix dont nous rappelons les dernières stations (de Christian Stoffaes au rapport Charzat, à quoi il faudrait ajouter les ouvrages d'Elie Cohen). Que peut le discours face à une implacable fatalité historique, venue de si loin ?

Nous voulons croire, avec Jean-Paul Sartre, que les mots sont encore porteurs de sens. Nous voulons croire que la « pensée claire et distincte » demeure intelligible, à l'heure de l'embrouillamini médiatique. Nous voulons croire que le Léviathan insatiable n'est pas fermé à l'évidence, au point de ne pas comprendre qu'il est devenu urgent de ne plus tirer à l'infini sur la « pompe à phynances », pour la seule raison que « cornegidouille... » et puis rien d'autre, au risque de se voir adresser un « merdre » retentissant, sinon par les citoyens, mithridatisés par le système (« Tu seras fonctionnaire, mon fils »), du moins par la communauté internationale, lassée par trop de paresseuse arrogance dans un laisser-aller gonflé d'orgueil, en raison de sa résistance autoproclamée comme exceptionnelle au prétendu laisser-faire ambiant. Et surtout, qu'à la fin des fins, en guise de conclusion à l'histoire industrielle de notre pays, le fabuliste ne puisse, revenu de son long sommeil, appliquer à notre économie l'épithète qu'il écrivit à sa propre intention :

« Jean s'en alla comme il était venu,

Mangea le fonds avec le revenu,

Tint les trésors chose peu nécessaire.

Quant à son temps, bien le sut dispenser :

Deux parts en fit, dont il voulait passer

L'une à dormir et l'autre à ne rien faire. »

Semaine des trente-cinq heures quand tu nous tiens ... Mais c'est une autre chanson !

Dominique de Gramont

et les interventions de l'Afep (Association française des entreprises privées), ainsi que de l'Institut de l'entreprise, dont les études et réflexions sont destinées à nourrir le débat public.

■ *Quelle est la vocation de ce rapport ?*

D. D. : Le rapport Une ambition industrielle pour la France analyse l'évolution de l'industrie française depuis une vingtaine d'années. Il met en évidence le déclin continu de la compétitivité de notre pays, en particulier de son industrie. Il rapporte le manque de concertation du pouvoir politique avec les acteurs économiques et sociaux. Il souligne que, si l'Etat ne s'adapte pas aux nouvelles données technologiques et psychologiques de l'économie mondiale l'industrie française et la France verront leur déclin relatif s'accroître. Le GFI avance quarante propositions pour que la France renforce son industrie, et donc sa place dans le concert des grandes nations.

■ *La société « post-industrielle » fondée sur les seules activités de service serait donc un leurre ?*

D. D. : La perspective d'une économie sans industrie nous paraît une vue de l'esprit, du moins pour longtemps encore. Quelques chiffres portent témoignage de l'importance actuelle de l'industrie française. En 2000, c'est 760 milliards d'euros de chiffre d'affaires réalisés par plus de 170 000 entreprises, 4 millions d'emplois directs et plus de 2 millions d'emplois indirects, 38 milliards d'euros d'investissements et 275 milliards d'euros d'exportations ! Dans l'économie française, un salarié sur quatre travaille pour l'exportation. Le rapport est de un pour deux dans l'industrie, secteur très exposé à la concurrence internationale et engagé de manière irréversible dans la mondialisation. Les échanges marchands internationaux portent à 75 % sur des produits industriels. Au XXI^e siècle, l'élévation du niveau de vie de la nation dépend encore largement des progrès de la productivité industrielle. L'industrie demeure un ferment de productivité considérable. Réalisons-nous qu'en deux siècles elle est parvenue à produire trente fois plus en deux fois moins de temps ? Si l'on se tourne vers les Etats-Unis, société dite « de services », on constate que la part de l'industrie dans le PIB y est plus importante que la nôtre. Même l'industrie anglaise, contrairement aux idées reçues, existe : elle équivaut à l'industrie française en termes de PIB. Il n'est pas de

nation politiquement puissante sans une économie prospère et pas d'économie prospère, sans une industrie vigoureuse.

■ *Depuis quand l'industrie française décline-t-elle ?*

D. D. : Elle décline lentement, mais inexorablement, depuis plus de vingt ans. Pourtant la France, encore quatrième puissance industrielle du monde, est un pays béni des dieux. Elle dispose d'atouts géographiques du fait de sa position au centre de l'Europe, et climatiques. Elle a une main-d'œuvre qualifiée et performante qui affiche une très bonne productivité, elle possède des infrastructures qu'on lui envie, même si l'effort d'investissement décroît.

Cependant, la compétitivité générale de la France fléchit comme l'attestent les indicateurs de l'Institut de Lausanne (IMD) qui publie tous les ans une étude internationale « référence » : le site France est passé du dixième rang en 1980, au vingt-cinquième en 2000 ! Nos positions à l'exportation s'érodent ; d'abord du fait de notre positionnement défavorable pays/produits, mais aussi à cause de la détérioration de « l'effet de performance » qui mesure la compétitivité propre des pays.

■ *Pourtant, pour beaucoup, les performances économiques récentes de la France paraissent brillantes !*

D. D. : De 1997 à 2000 la conjoncture européenne a été porteuse. Elle a été d'autant plus favorable en France que celle-ci a pu profiter d'un effet de rattrapage naturel, dû au retard en investissements industriels et en consommation. Ce retard résultait des politiques monétaires très contraignantes menées depuis le début des années 90. La France a bénéficié ces dernières années de la décote de l'euro par rapport au dollar et aussi, on le dit moins, de la parité mark/franc, avantageuse pour le franc, retenue pour la monnaie unique. Si l'on intègre tout cela, la performance française est simplement moyenne et, de fait, la compétitivité du pays a continué à s'effriter.

■ *Quelles sont les raisons de ce déclin ?*

D. D. : Notre rapport dégage trois raisons majeures. La première porte sur les prélèvements obligatoires. Ils sont parmi les plus élevés d'Europe, sans que la

redistribution sociale nette soit plus favorable qu'ailleurs, tant s'en faut. Elle est en particulier très inférieure à la solidarité américaine. L'Etat ponctionne toujours davantage. Un exemple parmi d'autres : depuis dix ans, plus de 30 milliards ont été « siphonnés » sur les excédents des cotisations accidents du travail financées par les employeurs ; ces surplus ont été détournés de leur objet, ils auraient dû être rendus aux entreprises. Le poids des prélèvements et l'inefficacité de leur utilisation expliquent largement l'appauvrissement relatif du pays. En termes de PIB par habitant, la France est passée, selon l'OCDE, du cinquième rang en 1980 au douzième en 2000 dans l'Union européenne. Seuls l'Espagne, le Portugal et la Grèce sont derrière nous.

Deuxième raison du déclin : les réglementations excessives (35 heures hier, loi de modernisation sociale demain...). Les 35 heures sont un véritable contresens économique. Partie, apparemment, d'un slogan politique improvisé, cette loi prétend créer de l'emploi par le partage du travail, comme si la quantité de travail était prédéterminée et ce dernier fongible. Elle sous-estime le fait, pourtant évident, qu'une telle démarche, pour ne pas pénaliser les entreprises – donc l'emploi –, requiert une neutralité vis-à-vis des coûts de production, notamment salariaux. Elle occulte la situation réelle de la France, insérée dans une compétition européenne et mondiale. Elle nourrit l'utopie qu'on peut maintenir la prospérité relative de la nation en travaillant moins que les autres pays et en promouvant le culte du loisir au détriment de l'effort.

Les emplois créés (ou préservés) sont en réalité impossibles à chiffrer, malgré les déclarations officielles qui s'appuient sur des extrapolations statistiques biaisées. On ne sait pas évaluer clairement l'effet d'aubaine, en particulier en période de croissance. Certes des emplois ont du être créés – qui s'ajoutent aux emplois-jeunes –, mais on doit constater que la France n'a pas créé globalement plus d'emplois nets, en regard de sa croissance, que ses partenaires et que l'amélioration des chiffres du chômage est au-dessous de la moyenne européenne (- 26,4 %, contre - 27,8 %).

La seule explication est que la législation, par ses effets pervers, a conduit à supprimer (ou à ne pas créer) sensiblement autant d'emplois que ceux qui ont été artificiellement créés ; sinon la France aurait eu une croissance significativement moins riche en emplois que ses voisins, ce qui ne serait pas expli-

cable. Tout cela relativise les arguments avancés par certains pour justifier les prélèvements sur la Sécurité sociale, afin de financer les 35 heures. De plus, peut-il y avoir des excédents quand les Français continuent à payer la CRDS ? Plus généralement, si la réduction du temps de travail avait favorisé l'emploi, la France, où l'on travaillait déjà moins que dans les autres pays avant la mise en place des 35 heures, aurait été en position favorable en regard du chômage, ce qui était loin d'être le cas.

De son côté, la loi dite de modernisation sociale est un repoussoir pour les entreprises, françaises et internationales, qui voudraient se développer en France. Vouloir rendre plus difficiles, voire interdire, les restructurations naturelles des entreprises c'est méconnaître leur vocation première : créer des richesses pour les consommateurs et augmenter le niveau de vie de la collectivité. Que la solidarité doive accompagner les adaptations nécessaires n'est pas contestable. La cohésion sociale en dépend. Ce qui est contestable, c'est de faire porter des charges de restructuration (reclassement, réindustrialisation) sur des entreprises déjà plus taxées que leurs concurrentes étrangères, alors qu'elles sont dans une compétition mondiale. La démagogie politique se paiera forcément en termes d'emplois et de niveau de vie. L'économie ramène toujours aux réalités.

Troisième cause du déclin : l'Etat n'assume plus ses responsabilités de soutien de l'industrie. C'est particulièrement évident dans le domaine de l'innovation et de la recherche technologique. Certes, la France est dans la moyenne européenne, mais elle est en retrait par rapport à ses principaux concurrents, particulièrement, comme l'ensemble de l'Europe d'ailleurs, par rapport aux Etats-Unis. De plus, en France, la part de la recherche publique, qui a peu d'incidence en termes d'innovation technique, est plus importante qu'ailleurs. Le décalage français est donc plus grand que les chiffres ne le laissent apparaître. Or le soutien de l'Etat à la recherche privée a baissé de 35 % depuis cinq ans.

Plus généralement, l'attrait du site France décline, comme l'atteste le solde net des investissements. En 2000, la France est le plus grand exportateur d'investissements productifs, devant les Etats-Unis, tandis qu'elle rétrograde pour les investissements entrants. Qu'elle investisse beaucoup à l'étranger peut être une preuve de dynamisme, mais tout indique qu'une partie croissante des sorties correspond à des délocalisations, conséquence des arbi-

trages rendus en défaveur du site national. La fuite des capitaux et des cerveaux est largement engagée. On ne compte pas moins de 4 500 ingénieurs français dans la Silicon Valley, en 2000, au lieu de 3 000 en 1996 ! Moins de recherche entraînera moins d'innovations en France. Nous deviendrons des suiveurs.

Les entreprises françaises ne sont-elles pas sous-capitalisées ? Notre système bancaire est-il à la hauteur des enjeux ?

D. D. : Il y a un problème récurrent de manque de fonds propres dû, en particulier, à des marges souvent plus faibles qu'ailleurs. Le problème, avec le système bancaire, se pose surtout au niveau des PME, qui manquent de fonds propres, au moment des retournements cycliques.

1936, 1968, 1981... Autant de dates clés dans notre histoire récente qui témoignent que la France semble rétive au réformisme. Notre société est-elle toujours « bloquée », comme le soulignait, dans les années soixante-dix, Michel Crozier ? Quand la France va-t-elle se réconcilier avec l'entreprise ?

D. D. : La tradition française semble en effet peu encline au réformisme. Elle privilégie les ruptures. C'est peut être faute, pour la communauté nationale, de savoir dialoguer de façon constructive et objectivement. Le paritarisme français a été dénaturé par l'Etat. Le projet de refondation sociale du Medef tente de le revitaliser, mais il se heurte à l'hostilité de l'Etat, qui répugne à laisser se développer le rôle de la société civile et à perdre son influence directe, fût-elle devenue injustifiée. S'y ajoute la crainte de certains syndicats, relativement faibles dans la sphère privée, qui souhaitent le renfort de l'Etat, sur lequel ils peuvent peser par le biais de la sphère publique. Il n'en reste pas moins que, grâce à la refondation sociale, un certain nombre de problèmes cruciaux pour l'avenir du pays (gestion de la santé, retraites, assurance chômage...) ont été posés devant l'opinion et devront donner lieu à débat national.

Quelle est la finalité de l'entreprise ? Créer des emplois ou d'abord innover, l'emploi n'étant que la résultante ?

D. D. : Au risque de paraître iconoclaste, je voudrais souligner qu'à moins d'être dans une économie collectivisée, avec les avantages et les inconvénients

qui lui sont reconnus, l'entreprise privée est l'émanation d'actionnaires qui apportent le capital indispensable pour créer des richesses en produisant des biens et des services à l'usage des consommateurs. Ils cherchent évidemment le meilleur retour possible sur leur investissement. Si on le leur refuse, ils vont ailleurs, dans un autre métier ou dans un autre pays.

L'emploi est une composante du projet mais pas sa finalité. Une nation sera d'autant plus prospère qu'elle saura utiliser au mieux ses capitaux et adapter en permanence sa fonction productive. Bien entendu, le maintien global de l'emploi est nécessaire à la cohésion sociale. Les conséquences des adaptations doivent donc donner lieu à un traitement social, dont on peut se demander pourquoi il ne serait pas largement mutualisé. Le rôle de l'Etat n'est pas de freiner ou d'inhiber les entreprises. Il est d'assurer les meilleures conditions au développement économique et industriel, de favoriser en permanence la création d'entreprises, pour compenser les effets sur l'emploi des gains de productivité, qui sont indispensables à l'élévation du niveau de vie collectif.

Depuis une trentaine d'années, livres et rapports tirent la sonnette d'alarme : l'Impératif industriel de Lionel Stoléro, la Grande Menace industrielle de Christian Stoffaes, les Dossiers noirs de l'industrie française de Jean-Louis Levet, et, plus près de nous, l'appel des Cinquante-Six et le rapport Charzat... La France semble très douée pour la réflexion mais peu pour l'action...

D. D. : C'est possible, et ce n'est pas réconfortant. Il s'agit pourtant essentiellement d'un problème de pédagogie et de courage politique.

Au nombre des quarante propositions de votre rapport figure en bonne place la formation. Il n'est de richesses que d'hommes... qualifiés ?

D. D. : La mondialisation impose aux pays avancés de concevoir des produits à forte valeur ajoutée. Il est donc vital de développer les qualifications et les compétences de tous les salariés, d'autant qu'aujourd'hui notre système scolaire demeure largement déconnecté des enjeux de demain, en particulier de ceux de l'industrie. De plus, il est évident qu'avec la rapidité des évolutions techniques une formation initiale, si pointue soit-elle, risque d'être insuffisante pour une vie entière et qu'il faut donc développer

massivement la formation continue. Pour que celle-ci soit acceptable par les entreprises, il faudra introduire davantage de co-investissement, c'est-à-dire de formation en dehors du temps de travail.

■ *Faut-il être pessimiste ?*

D. D. : Sans doute non. Dans la mesure où le déclin de notre compétitivité nationale est lent, les problèmes ne sont pas clairement perçus aujourd'hui. Ils le sont d'autant moins que le message transmis par les médias est lénifiant, pour ne pas dire trompeur. C'est grave et dangereux. Cependant, petit à petit, notamment grâce à l'euro, la comparaison devenue plus facile avec les autres pays fera prendre conscience de la réalité et encouragera la classe politique à engager, sur la durée, les réformes nécessaires. Il ne faut pas trop tarder, car les autres pays les ont déjà engagées.

■ *Quelles propositions phares souhaiteriez-vous voir retenues dès l'instauration d'une nouvelle législature ?*

D. D. : On pourrait dégager du rapport du GFI les cinq propositions suivantes : favoriser l'emploi en adaptant les 35 heures, notamment par le dé plafonnement des heures supplémentaires ; préserver la compétitivité des entreprises françaises en ramenant les prélèvements sur la production au niveau de ceux de nos grands concurrents européens (taxe professionnelle, charges sur les bas salaires) ; donner sa chance à chacun en développant les formations par alternance et encourager les jeunes à choisir les métiers de l'industrie ; relancer l'Europe technologique par de grands projets innovants

(environnement, énergie, notamment nucléaire, techniques de la communication, postgénomique...) et favoriser la collaboration entre l'industrie et la recherche publique ; assurer la croissance par une stratégie d'accompagnement plus dynamique du développement international des entreprises et par la création d'une zone euroméditerranéenne de libre échange.



Propos recueillis par Jean Watin Augouard

GFI, carte de visite

Le Groupement rassemble, au sein du Medef, les douze plus importantes fédérations industrielles et représente plus de 85 % de l'industrie française : l'Ania (Association nationale des industries alimentaires), la CCFA (Comité des constructeurs français d'automobiles), la FFA (Fédération française de l'acier), la Fieec (Fédération des industries électriques, électroniques et de communication), la FIM (Fédération des industries mécaniques), la FIP (Fédération des industries de la parfumerie), la Fédération de la plasturgie, le Gifas (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales), l'Ufip (Union française des industries pétrolières), l'UIC (Union des industries chimiques), l'UIMM (Union des industries et métiers de la métallurgie), l'UIT (Union des industries textiles).

A lire dans le prochain numéro :

**L'attractivité de la France
atouts et handicaps**

Rapport de Frédéric Lavenir : l'entreprise et l'hexagone

France, qu'as-tu fait de tes talents ?

Par Jean Watin Augouard

Quatrième puissance industrielle du monde, la France bénéficie d'un héritage prestigieux mais vulnérable. Sans créativité ni réactivité, elle risque de perdre son rang de grande nation. C'est le cri d'alarme que lance le Groupement des fédérations industrielles (GFI). Son rapport, *Une ambition industrielle pour la France*, dresse un état des lieux autour de six thèmes de réflexion¹ et ouvre la voie du renouveau avec quarante propositions.

Renault, Airbus, Danone, Thomson, Bouygues, Alstom, Ariane, Michelin, L'Oréal... Des noms qui sonnent comme autant de défis, transformés en réussites mondiales. A l'heure où le virtuel semble prendre le pas sur le réel, le Groupement des fédérations industrielles nous rappelle que, sans l'industrie, activité économique qui « produit des biens matériels par la transformation et la mise en œuvre de matières premières », le niveau de vie des Français ne serait pas, aujourd'hui, aussi élevé. Moteur du développement, l'industrie serait néanmoins vulnérable. « De nombreux paramètres font douter de la probabilité du maintien et, a fortiori, du développement de l'acquis : niveau insuffisant de la recherche, pyramide des âges défavorable, désaffection pour les métiers de l'industrie, lenteur des processus administratifs de décision, augmentation du coût du travail, poids excessif des prélèvements – particulièrement sur les entreprises industrielles –, part trop faible de l'industrie dans la composition du PIB. Ces facteurs se traduisent par un recul continu de notre compétitivité depuis vingt ans. » Le diagnostic est d'autant plus sombre qu'il n'est pas nouveau et que les thérapies suggérées, depuis la crise de l'Etat-providence, restent sans échos !

Conjurer le désinvestissement industriel

« Baisser les impôts pour préparer l'avenir », recommande Laurent Fabius, ministre de l'Economie, des Finances et de l'Industrie, dans un article paru dans *Le Monde*, le 28 août 2001. Promesse électorale ou révolution culturelle ? Le poids élevé des prélèvements obligatoires, en France, a deux effets pervers : l'expatriation des entreprises et celle des hommes. « Un pays qui multiplie les mesures

repoussoirs comme les taux marginaux d'IRPP, la taxe professionnelle, le niveau de l'IS ou la taxation des stock-options, a clairement un problème à résoudre, s'il ne veut pas être progressivement pénalisé dans les décisions de localisation », estime le rapport du GFI. Quand les pays européens tournaient progressivement la page de l'Etat-providence, les gouvernements français n'ont rien fait pour inverser la tendance, et la hausse intempestive des prélèvements n'a pas eu d'effet positif sur la politique de redistribution, ni amélioré l'efficacité des services publics. Le GFI suggère de réduire les dépenses publiques de plus de cinq points de PIB, soit d'au moins 80 milliards d'euros par an, afin que la France rejoigne la norme européenne. En pourcentage du PIB, les impôts locaux sur les entreprises ont augmenté, en France, de 11 % entre 1992 et 1998, quand ils diminuaient de 10 % en Allemagne et de 17 % au Royaume-Uni. Ce qui conduit le GFI à proposer de supprimer un obstacle majeur à l'investissement productif : la taxe professionnelle, qui représente 60 milliards de francs.

Du côté des charges sociales, la France ne brille pas non plus par sa sobriété : pour un cadre marié avec deux enfants qui dispose de 137 204 euros après impôt, l'entreprise implantée en France devra déboursier 469 847 euros, alors que ce coût serait limité à 319 380 euros en Allemagne et 236 296 euros au Royaume-Uni. Les fonds propres de l'industrie ont été restaurés, passant de 15 % en 1980 à 40 % aujourd'hui, et simultanément l'endettement s'est réduit de 85 à 60 %, mais l'évolution du partage de la valeur ajoutée n'est pas favorable aux marges des entreprises – notamment en raison du rebond de la masse salariale. Au nombre des mesures suggérées par le GFI : réduire l'importance démesurée du crédit fournisseur et rendre la fiscalité plus favorable aux placements en fonds propres. De manière générale, l'environnement législatif, réglementaire et fiscal rebute les investisseurs étrangers et français, par sa complexité et le volume des charges. « L'attractivité se mesure à partir de la capacité à attirer les capitaux, la technologie et les hommes, dans un contexte de mobilité internationale croissante », résume l'étude.

L'industrie, la mal aimée

« Il n'est de richesses que d'hommes », écrivait Jean Bodin. L'adjectif « qualifiés » ajouté à l'apophtegme en actualiserait la pertinence. Si nos voisins envient nos grandes écoles, celles-ci ne peuvent masquer la moindre efficacité du système d'éducation français. Selon le GFI, les industries sont pénalisées par deux faiblesses : les méthodes et les programmes éducatifs sont insuffisamment axés sur les connaissances pratiques indispensables en milieu productif. 22,4 % des élèves français suivent une formation initiale en entreprise. Ils sont 46,2 % au Royaume-Uni et 64,8 % en Allemagne. Deuxième faiblesse : sur les 15 milliards de francs consacrés tous les ans à la formation professionnelle, 5 milliards vont réellement à la formation proprement dite : le reste est destiné au maintien du salaire, aux dépenses de transport, à l'hébergement et à la restauration...

La main-d'œuvre est non seulement mal préparée au monde industriel, mais elle est de celles qui travaillent le moins ! Le taux d'activité est l'un des plus faibles du monde industrialisé : 68 % parmi les 15-64 ans (72,2 % en Allemagne, 77,2 % aux Etats-Unis). Sur fond de vieillissement de la population, l'économie souffre d'une pénurie de main-d'œuvre qualifiée, malgré un chômage élevé : dans l'industrie, 56 % des chefs d'entreprise rencontraient des difficultés de recrutement en janvier 2001, au lieu de 15 % en juillet 1997. « Dans la mesure où l'évolution de la population française métropolitaine ne permettra pas de répondre aux besoins de main-d'œuvre qualifiée des entreprises, il est proposé de former les réservoirs de main-d'œuvre que sont les pays du Maghreb et les pays de l'Est par une politique étrangère volontariste », recommande le rapport.

Du bon usage de l'Etat

« Désormais, les avantages spécifiques des firmes et les avantages comparatifs des nations sont de moins en moins innés et permanents, mais de plus en plus créés et réversibles. » La recherche et l'innovation sont donc plus que jamais au cœur du développement et de la compétitivité industrielle. Dans ce domaine, l'Etat fait malheureusement preuve d'une certaine impuissance. En matière de recherche et développement, l'effort de la France représente 2,17 % du PIB, mais la recherche française est globalement moins efficace que celle de ses grands concurrents, en raison de la part élevée de la recherche publique et de la réduction importante des aides de l'Etat aux entreprises : en cinq ans, les

financements publics destinés au secteur privé a baissé de près de 40 %. En outre, 3 % des entreprises absorbent 80 % des aides, ce qui limite la diffusion technologique. Le « coefficient d'inventivité » de la France, défini comme le nombre, pour dix mille habitants, de demandes de brevets déposées dans le pays par des résidents, est parmi les plus faibles du monde industrialisé. Le niveau d'activité entrepreneuriale de la France la situe parmi les pays les moins bien placés, avec un indice de 2,2, six fois inférieur à celui des Etats-Unis. Du côté de la recherche publique, parmi les onze mille chercheurs du CNRS, « une fraction importante, peu motivée, mais pratiquement sans contrainte de résultat, se disperse en travaux divers, sans implication économique, mais aussi sans projet cohérent d'ensemble. » Le CNRS a déposé, en 2000, cent soixante et un brevets, soit 2,5 fois moins qu'Alcatel aux Etats-Unis ! Si le GFI stigmatise tout retour au dirigisme et à l'économie administrée, il entend néanmoins que l'Etat retrouve ses fonctions régaliennes : « réaffirmer concrètement son rôle d'initiateur et de catalyseur et son soutien prioritaire à la recherche industrielle en entreprise, dans le cadre de projets structurants : environnement, efficacité énergétique, postgénomique, nanotechnologies, nucléaire de nouvelle génération, aéronautique et espace. Leur succès dépend du cofinancement Etat-industrie. »

Quelques bons points

Le GFI en appelle encore à l'Etat afin de poursuivre le développement du nucléaire : « L'industrie française a considérablement amélioré son efficacité énergétique ces dernières décennies. » Elle présente une faible intensité énergétique et offre des produits sobres et performants. Fort de son excellent savoir-faire et de son avance réelle dans le domaine nucléaire, la France figure parmi les pays maîtrisant le mieux la production et l'utilisation de l'énergie. Outre le maintien de l'option nucléaire, le GFI préconise le développement, par la puissance publique, d'une politique énergétique dynamique, stimulant la recherche et la mise en œuvre de nouveaux procédés et équipements.

Autre bonne note : l'environnement. « Par le progrès des technologies, l'industrie a réussi à relever le défi d'un nouveau mode de développement économique harmonieux, respectueux de l'environnement et de la qualité de la vie », souligne le rapport. Il estime toutefois que la seule réglementation restrictive, efficace pour interdire les mauvaises pratiques, n'est plus adaptée : la concertation et la

mobilisation doivent se substituer à la coercition et à la taxation. Ainsi, une écotaxe énergie ou une nouvelle taxation des carburants iraient, selon le GFI, « à l'encontre des buts recherchés, en déterminant la capacité de financement des entreprises pour le renouvellement de leurs procédés ou de leur flotte par des matériels plus écologiques ».

Le progrès technique sera la clé d'une réduction plus marquée des émissions polluantes, de l'efficacité énergétique et du développement durable. Le GFI propose d'impliquer l'industrie dans la définition de la stratégie environnementale, par la création d'une instance de concertation entre pouvoirs publics, consommateurs et industries. Ses objectifs : étudier des approches intégrées sur le cycle de vie des produits, favoriser les innovations techniques, promouvoir des produits moins polluants et plus performants pour les consommateurs, développer une politique pragmatique sur les risques des substances.

Le bon choix

Gouverner, c'est, dit-on, prévoir. Dans le domaine des techniques de l'information et de la communication (TIC), celles de l'avenir, la France occupe des positions globalement modestes, eu égard à son PIB, et inégales selon les secteurs : elles sont plus fortes dans les télécommunications que dans la bureautique ou l'informatique. France Télécom plutôt que Bull. Le constat du GFI est sans appel : « Un retard de plusieurs années a été pris, tant sur les Etats-Unis que sur le nord de l'Europe [...], affectant la capacité d'accueil : l'existence d'infrastructures de transmission de données performantes, la familiarité de la main-d'œuvre avec les nouveaux outils seront, demain, des éléments discriminants des choix de localisation. » Entre 1991 et 1999, la hausse de la productivité du travail, aux Etats-Unis, est due pour moitié aux techniques de l'information. En France, la contribution de celles-ci à la croissance est inférieure à 0,3 point. Selon le GFI, le handicap de l'Hexagone se situe du côté de l'offre. Parmi les cinquante premières entreprises de TIC, trente-six sont américaines, neuf sont japonaises et une seule est française (Bull, au quarante et unième rang). Il en résulte la fuite des cerveaux français vers les Etats-Unis. Ils constituent la première communauté étrangère dans la Silicon Valley. Là aussi, le GFI en appelle à « l'action publique » : investir massivement en pédagogie et en équipement dans le système éducatif, assurer la couverture de l'ensemble du territoire national par des réseaux à haut débit, accélérer la mise en ligne des services publics, afin de familiariser les Français aux outils, encourager les investissements dans les TIC.

Vendre les bons produits au bon endroit

Détenir 16 % du marché africain mais seulement 2,5 % du marché asiatique est-il une preuve de puissance ou de faiblesse ? Première zone de production tous secteurs confondus (37 % du total, contre 31 % pour l'Amérique et 32 % pour l'Eurafrrique), l'Asie-Océanie est également en passe de détenir la première place pour la production industrielle. Dans ce déplacement du centre de gravité de la production, la France paraît forte avec les faibles et faible avec les forts. Le quatrième exportateur mondial demeure trop concentrée sur le marché européen et n'est pas spécialisée, ou peu, dans les produits qui tirent les échanges. Sa part de marché dans le commerce global est restée relativement stable au cours des trois dernières décennies, oscillant entre 5 et 6 % : l'industrie française, dont près d'un emploi sur deux n'existerait pas sans l'exportation et l'investissement externe, souffre d'une spécialisation géographique à faible croissance, sans effet d'entraînement (Afrique, Proche et Moyen-Orient) et d'une spécialisation sectorielle trop concentrée sur des produits peu dynamiques. Si la France possède de forts avantages comparatifs dans les filières automobile, aéronautique, chimique et agroalimentaire, le reste de la production industrielle voit sa compétitivité stagner. Et l'Etat ne cesse de réduire ses efforts d'accompagnement. Le GFI en appelle, là aussi, à la puissance publique et suggère d'instituer « un comité stratégique périodique Etat-Industrie pour le développement international, fixant des objectifs géographiques et sectoriels, et veillant à leur mise en œuvre ». L'Etat doit « adapter et renforcer le dispositif d'appui aux entreprises : accompagnement de la prospection, de l'investissement et de la promotion des produits et des techniques, et adoption d'une politique d'assurance crédit plus réactive ». Il lui faut encore « garantir la représentation et la défense des intérêts de l'industrie dans les négociations commerciales multilatérales et promouvoir les accords régionaux de libre-échange ». Pour les entreprises françaises, l'enjeu est double : elles doivent prendre position dans des secteurs d'avenir, où la dynamique innovatrice et les effets de demande sont les plus importants, comme les industries de la « nouvelle économie » où la France a du retard. De même, leur présence sur les marchés émergents doit croître. Il s'agit pour la France, enfin, de « penser monde ».



1) : Restauration de l'attrait du site France ; innovation technologique ; énergie ; industrie et développement durable ; techniques de l'information au service de l'industrie ; stratégie de développement international.

Contrôle européen des concentrations : la réforme du règlement 1989 en marche

Par le cabinet Vogel & Vogel, avec la collaboration d'Anne de Beaumont

A lors que la Commission de Bruxelles fait l'objet de vives critiques de la part des entreprises et de leurs conseils, en raison de l'interdiction – très médiatisée – de plusieurs fusions en 2001, l'exécutif européen lance un débat de grande ampleur sur la réforme du régime communautaire de contrôle des concentrations. A cette fin, un livre vert a été adopté le 11 décembre¹, qui aborde des questions de compétence, de fond et de procédure. La révision du règlement s'inscrit dans le cadre de la réforme du droit de la concurrence qui a débuté avec la révision du règlement 17/62 sur l'application des articles 81 et 82 du traité. Les parties intéressées ont jusqu'au 31 mars 2002 pour faire part de leurs commentaires.

Le régime communautaire de contrôle des concentrations remonte à 1989, avec l'adoption du règlement n° 4064/89. Il vise à assurer que le même régime s'applique à toutes les concentrations aux effets transfrontaliers en Europe. A cette fin, le règlement a instauré un système de guichet unique, en conférant à la Commission la compétence exclusive du contrôle des opérations de dimension communautaire. En 1989, l'Union européenne s'est élargie, passant de douze à quinze États membres, et la compétence de la Commission en matière de concentrations a été étendue aux pays de l'Espace économique européen. Le nombre d'États se dotant d'un contrôle des concentrations s'accroît et les entreprises se retrouvent confrontées à l'obligation de notifier leurs opérations à plusieurs autorités.

La révision du contrôle communautaire n'est pas une surprise. Elle est prévue par le règlement lui-même. Déjà, en 1998, une réforme était intervenue, avec l'instauration d'autres seuils de chiffres d'affaires fondant la compétence communautaire. En 2000, la Commission avait publié un rapport sur l'application des seuils prévus par le règlement sur les concentrations³. Celui-ci a servi de base au pré-

sent livre vert, qui traduit la volonté de l'exécutif européen de tourner le droit des concentrations vers l'avenir. C'est pourquoi la Commission profite de l'occasion de la révision du règlement prévue par l'article 1, §5 du règlement pour lancer le débat sur le contrôle communautaire des concentrations. Dans certains domaines, ce document avance des propositions concrètes. Dans d'autres, il se borne à identifier des problèmes.

Révision de la notion de concentration communautaire

Le règlement de 1989 dispose que la compétence de la Commission porte sur les opérations de concentration de dimension communautaire, c'est-à-dire celles dépassant certains seuils de chiffre d'affaires.

Lors de la première révision du règlement, en 1998, d'autres seuils, moins élevés, ont été introduits, afin de faire entrer dans le champ du contrôle communautaire des opérations de dimension moindre mais qui avaient des effets dans plusieurs États. Ces dispositions se sont révélées inefficaces : sur 345 opérations notifiées à la Commission, seules vingt étaient concernées. La Commission ajoute qu'en 2000 soixante-quinze opérations ont été notifiées en l'an 2000 dans trois États membres ou plus. Ces notifications multiples engendrent des coûts importants pour les entreprises. C'est pourquoi Bruxelles propose de remplacer les seuils introduits en 1998 par une disposition selon laquelle la notification d'une opération de concentration dans trois États membres ou plus confère une compétence automatique à la Commission, comme elle l'avait déjà envisagé dans son livre vert sur la révision du règlement sur les concentrations paru en 1996⁴.

La Commission envisage aussi de réviser le système de renvoi. Aux termes de l'article 9 du règlement, elle peut renvoyer une affaire de dimension com-

munautaire à l'autorité d'un État membre qui en fait la demande, lorsque l'opération de concentration crée ou renforce une position dominante qui risque d'entraver la concurrence dans cet État. L'article 22 du règlement prévoit qu'un ou plusieurs États membres peuvent demander à la Commission d'examiner une opération de concentration qui n'est pas de dimension communautaire mais crée ou renforce une position dominante, entravant la concurrence sur les marchés nationaux. Le Livre vert envisage une simplification de la procédure de l'article 9 : il propose de séparer la demande de renvoi de l'obligation de démontrer qu'une opération menace de créer ou de renforcer une position dominante, et de supprimer la nécessité d'établir que le marché concerné ne constitue pas une partie substantielle du marché commun. Afin de faciliter le renvoi des cas qui n'ont pas d'effets transfrontaliers significatifs, le Livre vert envisage la possibilité pour la Commission de renvoyer d'office l'affaire à l'autorité nationale concernée. L'exécutif européen adopterait des lignes directrices à ce propos, sous la forme d'une communication. Quant à l'article 22, la Commission relève son inefficacité. Elle n'envisage cependant pas sa suppression et propose qu'il soit modifié de la même manière que l'article 9.

Enfin, la Commission envisage de réviser le concept même de concentration. Selon le règlement de 1989, sont considérées comme concentrations non seulement les fusions, mais aussi tous les transferts de contrôle de droit ou de fait. Le Livre vert suggère des amendements à cette notion, à propos du concept de groupe et de transactions multiples. En revanche, Bruxelles écarte l'idée d'inclure les prises de participation minoritaires, les alliances stratégiques et les entreprises communes d'exercice partiel consacrées à la production dans le champ d'application du règlement. Ces opérations demeureraient régies par les dispositions des articles 81 et 82 du traité. La Commission invite les parties intéressées à présenter leurs commentaires et leurs observations.

Le test de dominance est-il encore pertinent ?

L'article 2 du règlement dispose que les concentrations qui ne créent pas ou ne renforcent pas une position dominante sont compatibles avec le marché commun. La Commission profite de la publication du Livre vert pour lancer le débat sur les avantages de ce critère par rapport à celui utilisé dans d'autres systèmes juridiques. Elle s'interroge sur

l'opportunité d'aligner le droit communautaire sur ces derniers. Elle donne l'exemple de la notion de « diminution substantielle de la concurrence » retenue par le droit des États-Unis, du Canada et de l'Australie. L'introduction de ce critère dans le droit communautaire aurait l'avantage, selon Bruxelles, de l'aligner sur une norme globale d'évaluation des concentrations, qui permettrait aux entreprises de ne pas avoir à défendre leur projet selon des critères différents.

L'adoption de ce critère ne serait pas sans inconvénient : les parties intéressées pourraient éprouver, dans la période initiale de la réforme, plus de difficultés à prévoir les conclusions de la procédure de contrôle communautaire. De plus, la plupart des États membres, ainsi que les pays candidats à l'accession, ont adopté des règles sur la concentration proches des règles communautaires actuelles. A moins de modifier également les règles nationales, l'adoption d'un nouveau critère pourrait avoir des effets pervers, en accentuant les disparités au sein de la Communauté. Consciente que ce débat touche à des principes fondamentaux, la Commission estime que les observations suscitées par le Livre vert ne permettent pas d'aboutir à des conclusions définitives dans les délais fixés pour la révision du règlement.

Modification des règles de procédure

La Commission propose de consolider la procédure de traitement simplifiée des opérations de concentration, actuellement prévue par une communication du 29 juillet 2000, et de l'inclure soit dans le règlement lui-même, soit sous la forme d'une « exemption par catégorie ». Cette formule permettrait d'écartier du contrôle les concentrations dénuées d'effet nuisible et d'éviter l'adoption de décisions formelles dans des cas n'ayant pas valeur de précédent. Dans le même esprit, d'aucuns ont proposé que le règlement prévoit un seuil de minimum, ce qui éviterait à la Commission de devoir examiner les problèmes de position dominante qui pourraient se poser sur des marchés de taille réduite.

La réforme toucherait également le délai de notification de l'opération de concentration. Certains répondants ont suggéré de rendre la notification possible avant même la conclusion d'un accord juridiquement contraignant⁵. Les propositions visent à modifier le délai ultime de notification, allant de sa suppression pure et simple à l'application d'un délai d'une semaine pour la fourniture de renseignements informels sur l'opération. Un délai plus long serait

alors envisagé pour la notification proprement dite. Le Livre vert ne voit pas que des avantages dans ces propositions. Il évoque ainsi les questions de confidentialité qu'une notification à un stade antérieur de la procédure pourrait soulever.

Pendant l'examen de l'opération de concentration, le dialogue entre la Commission et les entreprises est primordial. La plupart des opérations interdites récemment par la Commission⁶ ont mis en évidence la difficulté pour les parties notifiantes de présenter des mesures correctrices au terme du délai de trois mois qui leur est imparti après l'ouverture de la phase II. Afin que les parties intéressées disposent de plus de temps pour présenter des mesures correctrices acceptables et que la Commission puisse les examiner dans les meilleures conditions, le Livre vert propose que les entreprises notifiantes puissent demander une suspension de la procédure, d'une durée de vingt à trente jours. Pour la Commission, cette réforme renforcerait les garanties procédurales des parties, en ménageant plus de temps pour la discussion suivant l'audition. Une demande de suspension pourrait également être envisagée au cours de la phase I d'examen de l'opération, mais la Commission se réserverait alors le droit d'accepter ou de refuser cette requête.

Enfin, le Livre vert aborde d'autres questions, qui ont trait à l'introduction de la notion de jours ouvrables pour le calcul des délais, aux frais d'enregistrement ou encore à l'opportunité d'une notification par voie électronique.

L'importance de faire entendre sa voix

Le Livre vert sur la révision du règlement 4064/89 n'est que la première étape du processus de modernisation du droit européen des concentrations. Il marque le lancement d'une vaste consultation auprès de tous les acteurs, à l'issue de laquelle la Commission adoptera une proposition de règlement. C'est dire qu'il est important de faire entendre sa voix, non seulement pour les entreprises et les Etats membres, mais aussi pour les représentants des employés et les grands absents de ce genre de dialogue que sont les consommateurs.



1) COM(2001) 745/6 final, disponible sur le site de la Commission : http://europa.eu.int/comm/competition/mergers/review/#green_paper

2) Pour donner votre avis par voie électronique : mtfmergerreview@cec.eu.int

3) COM (2000) 399 final du 28 juin 2000.

4) COM(96)0019 final.

Consommation moins soutenue en octobre qu'en septembre

D'après Consoscan et avec la collaboration de Bernard Pinet Consultant - janvier 2002

D'après le panel de consommateurs Consoscan, les achats par les ménages de produits de consommation courante ont progressé, en valeur, de 3,8 %, au cours d'une période de quatre semaines allant du 10 septembre au 7 octobre, et de 3,1 % au cours d'une période de quatre semaines allant du 8 octobre au 4 novembre 2001 (10^e et 11^e périodes 2001 comparées aux 10^e et 11^e périodes 2000). En volume, ils ont augmenté de 0,9 % à la 10^e période et baissé de 1,2 % à la 11^e. Le prix du panier a, quant à lui, augmenté respectivement de 4,2 % et de 5,3 %. Ces résultats sont proches de ceux observés en moyenne au cours des six derniers mois.

Épicerie : bon mois de septembre, moins bon mois d'octobre

La 10^e période a été plus favorable aux achats de produits d'épicerie que la 11^e période qui recouvre le mois d'octobre (6,4% en valeur et 4,7% en volume, au lieu de 2,2% et moins 1,3%).

Au cours des deux périodes, les aliments infantiles et la pâtisserie industrielle ont été particulièrement bien orientés quand les plats cuisinés particulièrement mal. Au cours d'une période de douze mois se terminant début novembre, la bonne tenue de la

pâtisserie industrielle et de la biscuiterie sucrée est à remarquer. Aucune famille de produits n'a baissé en valeur. En volume, les seuls produits en baisse significative ont été les plats cuisinés (moins 3,6 %), en particulier les plats à base de pâtes, ce qui est lié à la perception d'un risque alimentaire. Le prix du panier d'épicerie a augmenté (2,9 % en moyenne) moins que dans d'autres secteurs, avec des maxima, de l'ordre de 4 %, pour les produits pour animaux, les conserves de légumes, la biscuiterie sucrée et les produits pour apéritifs. L'évolution du prix du panier prend en compte, rappelons-le, d'une part celle des prix à champ constant de produits et, d'autre part, l'arbitrage des consommateurs entre variétés, marques et modèles qui leur sont proposés.

Des augmentations de prix limitées dans les liquides

Les achats de liquides ont baissé tant en valeur qu'en volume (de l'ordre de 3 %) en septembre. Ils ont progressé en octobre, plus en valeur qu'en volume (respectivement 3,4 % et 1,6 %). Mis à part les achats d'alcools qui ont progressé durant les deux périodes, les autres familles de produits ont vu leurs achats en recul, tant en volume qu'en valeur à la 10^e période. A la 11^e période, toutes les familles se sont inscrites à la hausse en valeur et en volume, à l'exception des bières et cidres.

Au cours des douze mois se terminant début novembre, les différentes familles de liquides ont été en progression, à l'exception des bières et cidre. Le prix du panier de liquides a augmenté en moyenne de 1,7 %, ce qui est modeste comparé aux autres secteurs. C'est sur les BRSA que les prix ont le plus augmenté (2,8 % en moyenne), en particulier sur les boissons plates aux fruits, et c'est sur les eaux qu'ils ont le moins augmenté (0,3 %).

Les produits frais continuent à progresser en valeur

Les achats de produits frais ont continué à augmenter en valeur, en septembre et en octobre, d'environ 4%. Toutes les grandes familles de produits frais ont suivi la tendance au cours des deux mois, à l'exception des surgelés, en baisse en septembre. C'est la charcuterie et dans une moindre mesure les produits traiteur qui ont affiché les plus forts taux de progression en valeur. En volume, les achats ont été stables en septembre et en baisse de 1,9 % en octobre. Sur les deux périodes, la baisse la plus forte

a concerné les surgelés (près de 5 %) et l'augmentation la plus forte les produits traiteur (de l'ordre de 6 %). La charcuterie a légèrement fléchi en volume. C'est dans le secteur des produits frais que le prix du panier a le plus augmenté, particulièrement dans la charcuterie.

Au cours des douze mois se terminant début novembre, toutes les familles de produits frais ont augmenté en valeur dans une fourchette allant de 3 % pour les surgelés à 10 % pour la charcuterie. En volume, l'ensemble beurre-œufs-lait, la charcuterie, ainsi que dans le poste surgelés les glaces et les viandes surgelées. Ce sont les produits traiteur, en particulier les pâtes fraîches, et la saurisserie-saumon fumé qui ont affiché les meilleures performances. Le prix du panier a progressé de 5,2 % en moyenne, tiré par celui de la charcuterie (11,6 %).

Entretien ménager : l'élaboration des produits tire les prix vers le haut

Les achats de produits d'entretien ont progressé en valeur au cours des deux mois considérés. En volume, il y a eu baisse en septembre et quasi-stabilité en volume. Au cours des 12 mois se terminant début novembre, la progression en valeur a été de 4 % en moyenne, pour une légère baisse en volume de 0,4 %. En volume, seuls les produits à base de papier ont augmenté. Toujours au cours des 12 derniers mois, le prix du panier de produits d'entretien s'est accru de 5 %.

Hygiène-beauté

Les achats de produits d'hygiène et de beauté ont, en moyenne, progressé en valeur et baissé en volume au cours des deux périodes. Les produits capillaires ont été favorablement orientés aux deux périodes, surtout à la 10^e. Les produits de soins et beauté ont connu une mauvaise 11^e période, surtout en volume.

Au cours des 12 derniers mois, les produits d'hygiène-beauté ont progressé en valeur (3,6%), plus qu'en volume (0,8%) et le prix de leur panier s'est accru de 3,3%. Les produits d'hygiène corporelle ont été particulièrement dynamiques, en volume presque autant qu'en valeur, en particulier les produits pour douche. Les achats d'eaux de toilette et de parfums ont été également très bien orientés.



Evolution de la consommation des ménages

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan)
% d'évolution par rapport à la période correspondante de l'année 2000

	part marché	Valeur		Volume		Prix du panier	
		du 10/09/01 au 7/10/01	du 9/10/00 au 7/10/01	du 10/09/01 au 7/10/01	du 9/10/00 au 7/10/01	du 10/09/01 au 7/10/01	du 9/10/00 au 7/10/01
		valeur	10 ^e période	12 mois	10 ^e période	12 mois	10 ^e période
Ensemble produits	100,0	3,8	5,3	0,9	1,8	4,2	4,2
Epicerie	33,0	6,4	4,7	4,7	1,9	3,2	3,3
petits déjeuners	5,3	2,7	2,4	1,5	0,7	2,5	2,0
confiserie	3,6	10,3	5,3	9,2	1,4	2,2	4,4
aliments pour animaux	2,9	7,4	3,4	4,3	-0,1	4,3	4,0
plats cuisinés	1,3	-1,0	0,1	-5,1	-3,5	5,3	3,9
féculents	1,6	6,4	4,8	6,5	2,4	0,6	2,7
aides à la cuisine	5,5	7,0	2,7	7,2	0,1	2,2	2,9
conserves de légumes	1,7	0,6	7,3	-1,0	2,9	2,3	5,1
biscuiterie sucrée	2,5	7,5	6,5	3,1	2,7	6,0	4,4
aliments infantiles	1,3	9,4	3,4	4,0	2,9	7,3	0,8
produits pour apéritifs	1,3	7,3	7,5	5,4	3,6	3,3	4,5
pâtisserie industrielle	2,5	12,8	5,5	12,3	2,2	2,6	4,1
conserves de poissons	1,1	-4,9	4,6	-6,7	3,6	2,9	1,3
Liquides	10,9	-3,0	3,9	-3,3	2,2	1,5	2,0
BRSA	3,5	-5,4	4,5	-6,5	1,9	2,1	2,9
alcools	3,6	8,3	6,1	9,5	4,3	-0,1	2,3
bières et cidre	1,2	-18,5	-3,7	-18,6	-5,7	3,9	2,2
eaux	2,6	-8,0	3,9	-9,0	3,5	1,9	0,5
Entretien	10,6	2,9	3,8	-2,6	-0,8	7,5	5,3
droguerie	3,2	3,0	3,4	-7,0	-1,8	13,3	5,9
papier	4,2	5,4	4,8	2,3	1,8	3,8	3,7
entretien du linge	2,7	0,7	3,5	-3,6	-3,0	7,3	7,4
Hygiène-beauté	8,8	1,7	4,9	-0,3	2,6	3,6	3,4
capillaires	1,9	10,6	3,2	5,0	-0,6	6,9	4,0
hygiène corporelle	3,6	-0,5	9,0	-1,0	7,1	1,4	4,1
soins et beauté	2,5	1,7	2,8	-0,2	0,6	4,0	2,4
Produits frais	36,6	4,1	6,9	0,0	2,0	5,0	5,7
ultra-frais	8,4	6,3	6,0	1,2	1,2	5,6	5,2
beurre-œufs-lait	7,3	5,1	4,0	-0,1	-1,3	5,7	5,6
surgelés	6,9	-3,6	6,5	-4,5	3,0	2,4	4,5
charcuterie LS	4,8	7,5	10,1	-1,5	-0,1	10,1	11,5
traiteur LS	2,8	8,8	8,7	8,2	5,7	1,8	4,1
fromages LS	5,7	4,3	7,3	0,7	3,9	4,1	4,2
saurisserie, saumon fumé	0,8	1,7	16,2	1,4	13,5	0,4	5,5

Evolution de la consommation des ménages

Indices Ilec - Sécodip (source : panel de consommateurs ConsoScan)
% d'évolution par rapport à la période correspondante de l'année 2000

	part marché	Valeur		Volume		Prix du panier	
		du 8/10/01 au 4/11/01	du 29/10/00 au 4/11/01	du 8/10/01 au 4/11/01	du 29/10/00 au 4/11/01	du 8/10/01 au 4/11/01	du 29/10/00 au 4/11/01
		valeur	11e période	12 mois	11e période	12 mois	11e période
Ensemble produits	100,0	3,1	4,2	-1,2	0,8	5,3	3,9
Epicerie	33,0	2,2	3,5	-1,3	1,0	5,0	2,9
petits déjeuners	5,1	-4,0	1,6	-4,9	0,2	1,9	1,6
confiserie	4,0	2,4	3,5	-0,2	0,9	3,4	2,8
aliments pour animaux	3,0	4,3	3,5	-3,4	-0,3	8,7	4,4
plats cuisinés	1,2	-1,6	0,1	-8,3	-3,6	7,6	3,9
féculents	1,5	1,1	4,7	-2,3	2,3	3,9	2,7
aides à la cuisine	5,4	1,9	1,9	-2,0	-0,5	4,9	2,6
conserves de légumes	1,7	1,5	4,6	-6,1	0,9	8,7	4,0
biscuiterie sucrée	2,5	3,4	5,9	-3,3	2,2	8,8	4,2
aliments infantiles	1,3	11,9	3,7	15,2	3,6	0,4	0,6
produits pour apéritifs	1,4	2,1	4,9	0,6	1,4	1,9	4,0
pâtisserie industrielle	2,4	11,2	6,3	9,6	3,6	3,7	3,6
conserves de poissons	1,1	3,1	4,5	-3,0	3,3	7,0	1,4
Liquides	10,9	3,4	2,4	1,6	0,9	2,5	1,7
BRSA	3,5	5,2	4,1	1,5	1,5	4,6	2,8
alcools	3,4	2,6	2,7	2,1	1,5	1,2	1,4
bières et cidre	1,3	1,9	-3,7	-2,1	-5,5	4,1	2,1
eaux	2,7	2,8	2,9	2,6	2,7	0,5	0,3
Entretien	10,5	4,3	4,0	0,1	-0,4	5,3	5,0
droguerie	3,2	6,1	4,1	0,0	-1,1	7,7	5,9
papier	4,0	2,1	4,5	-1,5	1,8	4,0	3,4
entretien du linge	2,7	6,5	3,9	1,9	-2,2	5,7	6,9
Hygiène-beauté	8,9	1,9	3,6	-2,4	0,8	5,3	3,3
capillaires	1,9	5,0	3,3	0,4	-0,3	5,1	3,8
hygiène corporelle	3,8	4,8	6,7	-1,0	3,8	6,8	4,0
soins et beauté	2,5	-3,4	1,6	-7,5	-0,8	5,8	2,5
Produits frais	36,8	3,8	5,6	-1,9	1,0	6,5	5,2
ultra-frais	8,4	3,1	5,9	-2,0	1,3	5,4	5,1
beurre-œufs-lait	7,4	1,1	3,3	-4,2	-2,0	5,7	5,6
surgelés	6,7	1,0	3,0	-4,8	0,6	6,5	2,9
charcuterie LS	4,9	10,1	9,9	-1,9	-0,4	13,7	11,6
traiteur LS	2,9	7,6	8,4	4,0	6,2	5,1	3,4
fromages LS	5,6	3,6	6,2	-0,2	2,8	4,2	3,8
saurisserie, saumon fumé	0,8	9,4	7,3	11,1	5,9	0,7	3,0

Directeur de la Publication : Dominique de GRAMONT - Editeur : TRADEMARK RIDE - Rédacteur en chef : Jean WATIN AUGOUARD

Secrétariat de rédaction : François Ehrard - Maquette et mise en pages : GRAPH'I PAGE - Isabelle VIDALIE

Abonnement France (1 an) : 45 - Abonnement Etranger (1 an) : 45 + 5 de port - Prix au numéro : 5

TRADEMARK RIDE - 93, rue de la Santé 75013 Paris - Tél : 01 45 89 67 36 - Fax : 01 45 89 78 74 - Email : jwa@libertysurf.fr

Imprimé par : CELER - 17, avenue Aristide-Briand - 91550 Paray-Vieille-Poste - Reproduction interdite sauf accord spécial - Commission paritaire n° 80397

